

Conseil Municipal du 16 novembre 2012  
Convocation du 09 novembre 2012

Etaient présents : Didier FRICKER – Alain HUGUENIN – Claude JEANNIN – Pierre LAB – Sylvie MOUTARLIER – Edith PACAUD – Véronique GIAMBAGLI – Michel POMODORO – Albert RUCHTY (Secrétaire Général) et Stéphane MENOUCHE (stagiaire)

Absents : Christophe BOULAT – Jean DOUCELANCE, procuration à M.Pomodoro – Alain LEBAIL, procuration à A.Huguenin – Marcelle GEHENDEZ, procuration à P.Lab – Isabelle JEAN, procuration à D.Fricke – Linda MARCHAL

- 1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance – Alain Huguenin est nommé secrétaire de séance
- 2) Approbation à l'unanimité du Cr du conseil du 27 août 2012
- 3) Débat sur le PADD

Dans le cadre de la révision du PLU un débat sur le PADD doit être organisé. Chaque point du PADD doit être débattu et un compte rendu doit être rédigé avec les remarques formulées lors du débat. S'il n'y a pas de remarques particulières, il faut également le mentionner. Le compte-rendu doit être daté afin de pouvoir prouver qu'il a bien eu lieu 2 mois avant la délibération d'arrêt du projet. Le projet de PADD vous a été transmis avec la convocation pour cette réunion et certains points ont été modifiés ; à savoir

- P 10 : **2.Privilégier un développement raisonné et harmonieux** : modification de la rédaction du 2<sup>e</sup> paragraphe
- P 12 : ajout du point n° 5. Objectifs de modération et de consommation des espaces agricoles et naturels

- P16 : **1. Préserver les milieux à fort enjeu environnemental et les corridors écologiques** : suppression « dans la mesure du possible » dans le 1<sup>er</sup> paragraphe

- Schéma : ajouter la zone de développement économique future (1AUe)

Monsieur POMODORO tient à rappeler que plusieurs fois il est intervenu afin de sensibiliser l'équipe municipale quant à la conservation des terres agricoles et la « fuite croissante vers la construction » et donne lecture d'un article paru dans l'édition du Pays de Franche-Comté du 10 novembre 2012.

Monsieur Didier FRICKER fait remarquer que la carte jointe en page 19 reflète la réelle volonté de réduction des terres utilisées.

Madame Véronique GIAMBAGLI conforte cette remarque et signale que le paradoxe d'aujourd'hui est que la population française est en constante augmentation et qu'il faut loger et nourrir de plus en plus de population tout en préservant un maximum les surfaces agricoles.

Plus aucune observation n'étant formulée, le débat est clos.

Après mis au vote, le nouveau projet de PADD est adopté à l'unanimité.

#### 4) Demande d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable

Par courrier en date du 17 octobre 2012, le comptable nous a fait parvenir une demande d'admission en non valeur pour une dette qu'avait contractée envers la commune, l'entreprise BOSERT et Fils et pour laquelle le comptable n'a pu effectuer le recouvrement car cette entreprise a été déclarée en liquidation judiciaire. Le montant de la dette s'élève à la somme de 715,21€.

En cas d'admission en non valeur, il conviendra de prévoir les crédits nécessaires et d'effectuer un transfert de crédits

Décision approuvée par 12 voix pour et 0 contre

#### 5) Indemnité de conseil du comptable.

Par courrier en date du 17 septembre 2012, Monsieur FREYBURGER, nouveau comptable de la commune depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 (en remplacement de Monsieur LAURENT Pascal) nous rappelle que lors du changement du comptable, le conseil municipal ou le conseil d'un établissement public doit prendre une nouvelle délibération pour l'attribution de l'indemnité de conseil et en fixer le taux. Monsieur VIEUBLED Sylvain ayant été nommé gérant intérimaire du 1<sup>er</sup> février 2012 au 30 juin 2012 et Monsieur FREYBURGER Jean-Pierre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, il convient de délibérer sur l'attribution de l'indemnité à chacun et d'en fixer le taux. Décision d'attribution au taux maximum approuvée par 5 voix pour, 5 abstentions, et 2 contre pour 2012 le montant de l'indemnité totale est de 451.01 €).

#### 6) Achat d'une parcelle boisée

Lors de notre dernière réunion je vous avais informés de la proposition de Madame NAVION qui souhaite vendre une parcelle boisée située sur le territoire de la commune au lieu dit « Rouge Fossé » d'une contenance de 65.40 ares. Suite aux négociations que j'ai entreprises avec elle, cette dernière nous a fait parvenir une proposition de vente au prix de 30 € l'are.

Décision approuvée par 12 voix pour et 0 contre

#### 7) Assiette des coupes de bois pour 2013

Les services de l'ONF nous ont fait parvenir l'assiette des coupes de bois pour 2013. Cette assiette concerne les parcelles 14a, 15a 23a, 23r2, 24, 25, et 29r2.

Décision approuvée par 12 voix pour et 0 contre

#### 8) Devis d'expertise des bois façonnés.

Les services de l'ONF nous ont fait parvenir un devis concernant le cubage des bois qui vont être façonnés cette année. Le montant du devis s'élève à la somme de 375.00 € HT soit 448.50 € TTC pour un volume estimatif de 250 m<sup>3</sup>. Par ailleurs, il convient de fixer le prix de vente des bois à façonner par les affouagistes (prix actuel 7,80 € quelque soit l'essence).

Décision approuvée par 12 voix pour et 0 contre.

9) Demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Semur en Auxois

Par courrier en date du 30 octobre 2012 le Directeur de la Maison Familiale Rurale de Semur en Auxois ; établissement spécialisé pour préparer les jeunes aux métiers canins, et dont un ou des jeunes sont domicilié (s) dans notre commune, sollicite un soutien financier de la commune.

Demande refusée par 12 voix contre et 0 pour

10) Attribution du marché de travaux pour la restauration des façades de l'église –  
Lots 1 et 2

Pour faire suite à la consultation qui a été organisée pour les travaux de restauration des façades de l'église, la commission d'ouverture des plis a retenu les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 : maçonnerie : Entreprise PIANTANIDA de Saulcy sur Meurthe (88) pour un montant HT de 120 801.50 € HT (estimation du maître d'œuvre : 145 841.00 € HT)

Lot 2 : charpente couverture zinguerie : Entreprise MOREL Sarl de Giromagny pour un montant de 35 683.05 € HT (estimation du maître d'œuvre : 43 660.00 € HT)

Le lot 3 menuiserie a été déclaré infructueux (une seule offre est parvenue et d'un montant très nettement supérieur à l'estimation du maître d'œuvre (offre : 40 384.95 € HT, estimation : 28 932.00 € HT). Une nouvelle consultation est en cours.

Décision approuvée par 12 voix pour et 0 contre

11) Attribution du marché pour la création de deux routes forestières.

Pour faire suite à la consultation qui a été organisée pour les travaux de création de deux routes forestières, la commission d'ouverture des plis a retenu l'offre de l'entreprise ALBIZZATI de Danjoutin pour un montant de 59 653.02 € HT (estimation du maître d'œuvre : 112 072.40 € HT).

Décision approuvée sous réserve de vérification des quantités de blocage.

12) Mission SPS pour les travaux de restauration des façades de l'église

Trois cabinets ayant répondu à la consultation effectuée en vue de la désignation d'un coordinateur en matière de sécurité et protection de la santé, la commission d'ouverture des plis a décidé de retenir l'offre du cabinet BLONDEAU de Belfort pour la somme de 1232.00 € HT. La durée d'intervention prévue sur le chantier est de 38.5 heures.

Décision approuvée par 12 voix pour et 0 contre

13) Renouvellement d'un photocopieur de la mairie

Le contrat de location d'un des photocopieurs de la mairie arrivant prochainement à échéance, la société WAGNER nous a proposé la reprise du photocopieur et la mise à disposition d'un photocopieur neuf plus performant avec des conditions financières plus avantageuses (location 524.00 € par trimestreau lieu de 550.00 €, coût copie noir/blanc 7 € le mille au lieu de 9 € le mille et copie couleur 70 € le mille au lieu de 90 € le mille.

Décision approuvée par 12 voix pour et 0 contre

#### 14) Questions et informations diverses

Achat d'un camion : Le camion renault benne dont dispose la commune étant vétuste et subissant régulièrement des pannes, une recherche a été faite pour l'achat d'un nouveau véhicule neuf ou d'occasion. Le garage TOURNOUX d'Étalans nous avait informés de la mise en vente d'un camion renault mascott relativement récent et en parfait état d'entretien. Après une visite sur place, la transaction a été réalisée. Le prix du camion est de 20 468.30 € TTC.

Contrat unique d'insertion. Non renouvellement du contrat de Monsieur David WALTER qui arrivait à échéance le 31 octobre 2012.

Benne à déchets verts : un accord amiable entre la commune de Vézelois et le propriétaire d'un terrain situé près du château d'eau est en voie de réalisation.

Radar Pédagogique : Il y a quelques mois, Monsieur le Maire de Vézelois nous avait proposé le prêt du radar pédagogique dont dispose la commune de Vézelois, Dernièrement, je l'ai sollicité afin de pouvoir disposer de ce radar et ce dernier a été installé pour la première fois rue de Pérouse. Il sera installé prochainement sur d'autres rues du village.

Repas des Anciens : la date du repas des Anciens a été fixée au samedi 1<sup>er</sup> décembre 2012 à 12h00.

Sécurité routière : courrier de deux administrés.

Chemin piétonnier rue du Stratégique : refus des propriétaires de vendre la surface nécessaire à la réalisation de ce chemin. Une dernière tentative sera faite avec les propriétaires avant une éventuelle procédure d'expropriation

Installation d'une antenne WIFIMAX : refus du propriétaire de vendre ou de louer une partie de terrain pour installer une seconde antenne wifimax.